

TERRASSES ÉPHÉMÈRES ET TERRASSES PERMANENTES À PARIS

Les associations de riverains et d'artisans parisiens font un point sur leur rencontre avec des élus de la Ville de Paris

Les médias s'en sont fait l'écho : l'occupation croissante du domaine public municipal parisien au profit des seules terrasses des cafés, bars et restaurants, pose d'énormes problèmes, et plus encore par temps de pandémie.

La dérégulation exponentielle des usages de l'espace commun au profit de certains, et au détriment de tous, est amplifiée par l'absence de contrôles effectifs de débordements devenus de plus en plus fréquents (clusters de coronavirus ; pollutions sonores ; alcoolisation massive ; obstacles à la circulation des piétons (dont personnes en situation de handicap et à mobilité réduite) et à la jouissance de l'espace public ; dégradation patrimoniale de quartiers davantage encore stigmatisés).

L'inquiétante perspective de pérennisation des piétonisations et des terrasses censées être éphémères s'ajoute aux graves préjudices d'ores et déjà subis par de simples citoyens (riverains ou passants) **et de multiples professions du fait de cette trajectoire délétère de l'occupation du domaine public parisien.**

Devant cette situation, de nombreuses associations de la société civile, représentantes de riverains, d'usagers de l'espace public, d'artisans parisiens, ont demandé à être reçues par la Maire de Paris dans l'espoir d'être enfin considérées, écoutées, et entendues.

Le 28 septembre dernier des représentants de ce mouvement collectif ont été reçus par Emmanuel Grégoire, en présence d'Olivia Polski, Nicolas Nordman, Frédéric Hocquard, Ariel Weil, et François Vauglin.

RENDEZNOUSPARIS se félicite de la tenue de cette réunion en présence de décisionnaires de la Ville, loue l'écoute mutuelle, salue certains engagements de la Ville, veut y voir des signaux encourageants. Pour autant, aussi bien le contenu de cette réunion que ses suites immédiates suscitent une forte inquiétude et une grande perplexité.

Les associations mobilisées regrettent la constante dénégation par les élus rencontrés du nombre, de l'ampleur et de la généralité des nuisances qui résultent d'une occupation croissante du domaine public au profit d'une seule catégorie de commerçants. La délégation de RENDEZNOUSPARIS s'étonne de l'impuissance, et plus gravement de la réticence, des pouvoirs publics parisiens à en limiter et sanctionner les débordements de plus en plus visibles et dommageables. **Comment envisager de véritables avancées quand le constat d'évidence est nié ?**

Les associations mobilisées déplorent également le sempiternel renvoi au partage des pouvoirs et responsabilités avec la préfecture de police de Paris. **Comment espérer des actions quand les pouvoirs publics préfèrent se renvoyer la balle plutôt que de coopérer ?**

Elles désapprouvent la dénégation par la Ville de sa propre responsabilité dans le développement de la marchandisation du domaine public et dans l'absence de toute sanction effective des occupations illicites ou des débordements : **la constante évocation de supposées complexités administratives, ou autres difficultés judiciaires, ne constitue en aucun cas un argument convaincant face aux désastres constatés.**

Les associations mobilisées sous la bannière de RENDEZNOUSPARIS n'admettent pas que la ville autorise, sans l'once d'une difficulté, toujours plus de terrasses permanentes ; qu'elle favorise, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, l'installation de milliers de terrasses éphémères sur le domaine public, mais, en revanche, qu'elle ne retire jamais l'autorisation si facilement donnée, malgré des violations répétées, et caricaturales, des principes les plus simples contenus dans les règlements ou chartes censés protéger l'environnement de ces terrasses de leurs potentiels débordements.

Les associations mobilisées, désapprouvent également l'autosatisfaction de la Ville à l'égard de l'institution et de la prorogation des terrasses éphémères et des rues piétonnisées au nom de la lutte contre le Covid 19. **Le défaut total de maîtrise de la situation créée par la ville produit à la fois des nuisances aggravées pour ceux qui les subissent et des risques sanitaires renforcés pour ceux qui les fréquentent.**

RENDEZNOUSPARIS condamne par ailleurs l'absence d'évaluation sérieuse d'un dispositif détourné chaque jour de ses finalités et pourtant reconduit automatiquement, une fois de plus sans la moindre concertation avec personne. **La violation généralisée des engagements de la charte n'échappe à aucun parisien.** Cette charte était censée protéger ses utilisateurs (par une distanciation), ses voisins (par une fermeture à 22 heures), et leur environnement (par des conditions d'esthétique et de dimension) : elle n'est pas appliquée, son application n'est pas réellement contrôlée.

Comment en outre espérer quelque chose de bon d'une deuxième charte des terrasses éphémères, et d'un nouveau règlement des terrasses permanentes, lorsque les **dispositions réglementaires existantes** répondraient à l'essentiel de nos préoccupations mais **ne sont pratiquement jamais respectées** et que **leur violation n'est jamais efficacement sanctionnée et endiguée.**

Comment enfin croire à une prise de conscience de la Ville quand **les décisions qui comptent sont prises sans concertation avec les riverains et autres commerçants et artisans** ; quand ses représentants font le rêve d'un Paris « tout terrasse à ciel ouvert » pour demain ; quand le bruit des voitures est conspué mais celui des terrasses est loué ; quand **une seconde charte est adoptée au lendemain de notre réunion, sans même exclure les places de livraison de l'appétit croissant des bars et restaurants** (cela ne constituerait pourtant qu'une faible concession à la logique la plus élémentaire) ; quand on annonce une réforme du règlement des terrasses, qui .../...

semble dédiée à la pérennisation et l'aggravation de l'actuel mouvement.

En tant que citoyens, les signataires appellent la ville à se reprendre et lui demandent de :

- restituer à brève échéance une tranquillité publique malmenée de longue date du fait de ses choix du « tout terrasse » et de son inaction à en empêcher les débordements ;
- assurer sans délai l'application effective des règlements et des chartes qu'elle édicte ;
- sanctionner pour ce faire les manquements graves ou récurrents par des retraits effectifs d'autorisations ;
- sanctionner ainsi les exploitants irrespectueux de leur environnement tout en récompensant ceux qui le respectent ;
- repenser plus généralement la place des terrasses des cafés, bars et restaurants dans le domaine public parisien, dans une perspective de respect de la tranquillité, de la santé, de la circulation et du stationnement de tous, pour que la liberté de certains n'entraîne pas le confinement de ceux qui voisinent ou qui ont besoin de se déplacer ;
- d'engager sans délais, en pleine concertation, dans le cadre du PLU, une politique volontariste de régulation des bars et restaurants. Elle devra comprendre un arrêt de la croissance exponentielle et une meilleure

répartition territoriale de ces activités, conformément aux principes de la « ville du quart d'heure » et de l'économie circulaire ;

- renoncer tant qu'il est encore temps à l'inquiétante trajectoire adoptée depuis trop longtemps d'un Paris vendu à la fête sans limite en extérieur, à l'alcoolisation massive, aux comportements antisociaux encouragés par des exploitants nouveaux hérauts du Paris de la nuit, déresponsabilisés des comportements qu'ils suscitent et des souffrances qu'ils entraînent.

Personne ne nie l'importance et l'amour partagé par tous d'une boisson et d'un repas en terrasse.

Pour autant, le sauvetage de commerces malmenés par la crise sanitaire ne peut légitimer l'aggravation d'atteintes anciennes à la tranquillité des riverains, à la circulation des piétons, aux activités des autres commerçants. La privatisation croissante du domaine public au profit de certains, et au détriment de tous, ainsi que le renoncement de la Ville à appliquer ses propres règlements constituent des dommages catastrophiques qui doivent cesser sans plus tarder.

La coordination RENDEZNOUSPARIS renouvelle son souhait de rencontrer la Maire de Paris en personne pour lui faire part de ses analyses et de ses propositions.

Paris, le 7 octobre 2020

Contact presse : rendeznousparis@gmail.com Numéro de téléphone : 06 80 04 20 13

Les associations signataires listées ci-dessous représentent tous les arrondissements de Paris (sauf le 15^{ème} ...)

- ASSOCIATION DES RIVERAINS DU CANAL SAINT- MARTIN
- ASSOCIATION FIERS D'ETRE ARTISANS GRAND PARIS
- ASSOCIATION HABITER PARIS
- ASSOCIATION RIVERAINS SEDAINE
- COLLECTIF CLICHY-BLANCHE
- COLLECTIF DES RIVERAINS DE LA PLACE DU MARCHE SAINTE CATHERINE
- COLLECTIF DROIT AU SOMMEIL
- COLLECTIF NUISANCES SONORES
- COLLECTIF RIVERAINS FOLIE MERICOURT
- COLLECTIF RIVERAINS DE LA PLACE JEAN-PIERRE TIMBAUD
- COLLECTIF RIVERAINS IMPASSE GUEMENEE
- COLLECTIF RIVERAINS JEAN-PIERRE TIMBAUD
- COLLECTIF RUE MARIE ET LOUISE
- COLLECTIF VIVRE REPUBLIQUE
- RESEAU VIVRE PARIS ! (60 Millions de Piétons, et regroupe 20 associations présentes dans 18 des 20 arrondissements)
- VIVRE LE MARAIS ! VIVRE PARIS CENTRE ! (regroupe des associations et collectifs de Paris-Centre)

rendeznousparis@gmail.com

Numéro de téléphone : 06 80 04 20 13